

CHATS ERRANTS

Nous invitons tous nos administrés à la vigilance quant à la prolifération des chats errants. Pour éviter cette prolifération, il faut agir sur le nourrissage et la stérilisation.

Il est impératif de ne pas laisser les chats errants accéder à la nourriture destinée aux chats domestiques et donc de ne pas laisser de la nourriture à l'extérieur des habitations, ce qui constituerait un accès en libre service et contribuerait à faciliter leur reproduction.

Dans de nombreux cas, le chat n'est ni vraiment errant, ni vraiment domestique pour celui qui le nourrit. Si vous vous engagez à nourrir un chat, vous en prenez la responsabilité.

Il convient donc que chaque "détenteur-nourrisseur" de chat soit en capacité de maîtriser la reproduction de son animal (soit de le faire stériliser, soit de prendre en charge la portée qui en serait issue).

Dans le cas de prolifération causant des problèmes de voisinage, il existe des associations susceptibles de vous aider. Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Pensons à nos voisins !

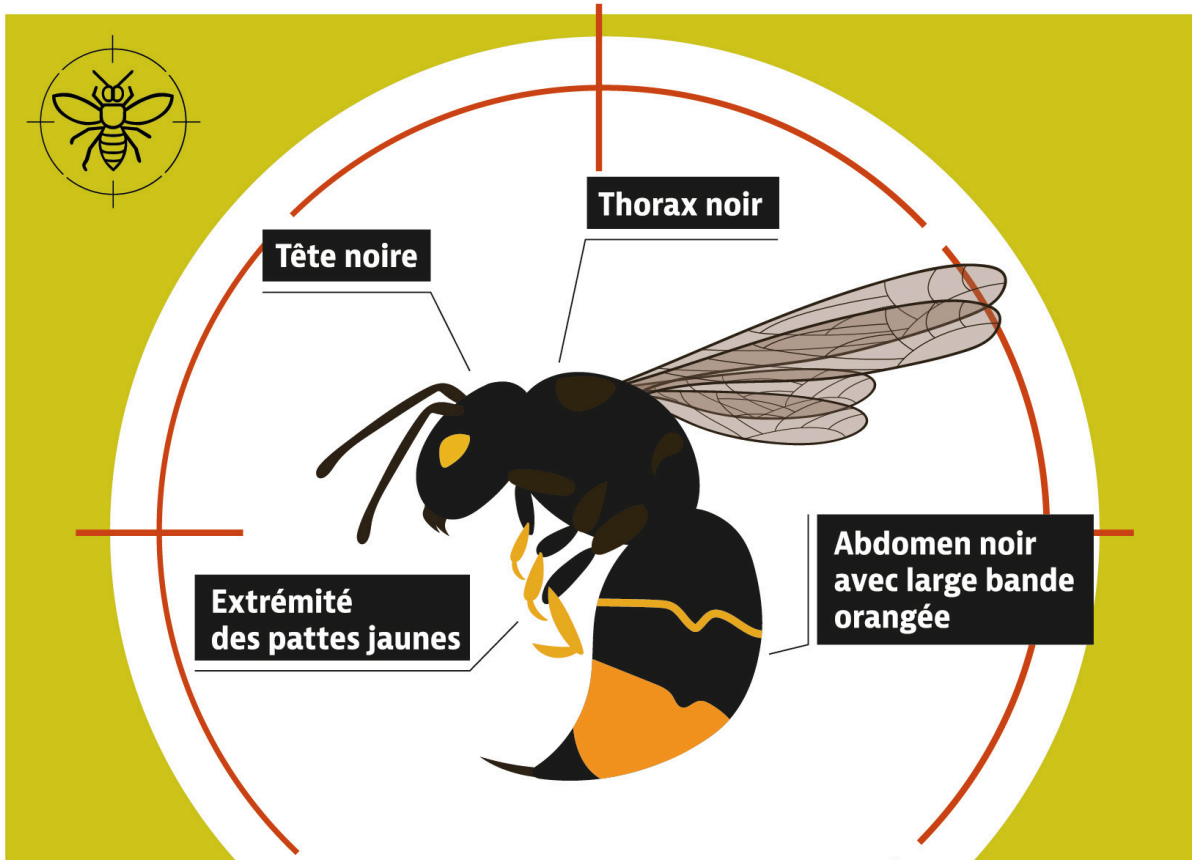
La commune est un espace partagé, alors un petit rappel des règles en vigueur...



sans oublier d'inviter :

* les deux-roues à respecter la quiétude du voisinage

*les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, à prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive



SIGNALE TON FRELON

**Vous suspectez la présence d'individus
ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**



Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



Moustique tigre : agissons pour un été plus tranquille !

Le moustique tigre est implanté dans notre commune depuis 2022.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne.

Portrait-robot du moustique tigre
Taille : 5 millimètres environ
Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes
Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

Pour en savoir plus :

Retrouvez tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l'ARS : Agir moustique et par mail : mairie@la-chambre.fr



Date	Événements
Tous les vendredis de l'été	Visites de la Coopérative Laitière
04-août-24	Cyclo sportive de la Madeleine Passage sur la RD 73 et la RD 76A
11 août 2024 de 6h à 20h	Braderie et concours de pétanque Organisés par le comité des fêtes Place du champ de Foire
16 août 2024 à 20h30	Concert « Voyage en opéras » Eglise de La Chambre
16 et 17 août 2024	Triathlon de la Madeleine Passage sur la RD 76 et la RD 76A
18-août-24	Tour de France féminin Etape n°8 Grand Bornand - Alpe d'Huez Passage sur la RD 1006
22 août 2024 à 18h	Duo ARRIN en concert Une heure de douceur dans un monde de bruit Eglise de La Chambre
mardi 27 août 2024	Haute Route des Alpes 2024 Etape n°3 Courchevel - Alpe d'Huez Passage sur la RD 213
vendredi 30 août 2024	Concert « Bonjour, Au revoir » Tribute aux Beatles Place du Marché Centre village
samedi 14 septembre 2024	Mémorial « Roland Gava » Organisé par la Boule Ferrée du Bugeon
jeudi 19 septembre 2024	Marché et Foire de La Chambre
samedi 21 septembre 2024	Challenge de la municipalité organisé par la Boule ferrée du Bugeon (Boule lyonnaise)
dimanche 6 octobre 2024	Marché des jouets et vêtements de seconde main Organisé par le comité des fêtes Salle Maurice Perrier
mardi 8 octobre 2024	Ludothèque mobile - "Ludo de rue" proposée par DECLICC
19 octobre 2024 à 12h	Repas Séniors
dimanche 20 octobre 2024	Concours canin Champ de Foire
dimanche 27 octobre 2024	Concours de belote Organisé par le comité des fêtes Salle Maurice Perrier
11 novembre 2024 à 11h45	Commémoration de l'Armistice
16 et 17 novembre 2024	Salon du jeu Organisé par le sou des écoles avec la participation de la librairie « Des livres et vous »
mardi 26 novembre 2024	Ludothèque mobile - "Ludo de rue" proposée par DECLICC
7 et 8 décembre 2024	Marché de Noël Organisé par le comité des fêtes Salle Maurice Perrier